

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Vernier : intransigeante quant au respect du droit du travail

**Mardi 5 février 2019 : La Ville de Vernier reste particulièrement attentive aux clauses usuelles concernant le respect des conditions de travail des employés ainsi que ceux des sociétés partenaires.**

La Ville de Vernier a pris connaissance avec consternation des allégations de harcèlement, par un directeur, au sein d'une entreprise engagée dans la réalisation du quartier de l'Etang. Elle a immédiatement interpellé l'administrateur de la société afin de s'assurer que les mesures en particulier celles visant à protéger la personnalité des employés aient été prises.

Le Conseil administratif rappelle que des liens contractuels unissent la Ville de Vernier et la société. A ce titre, la Commune entend s'assurer que les règles en matière de droit du travail visant à protéger les employés soient strictement respectées.

Le Ville de Vernier attend que le Conseil d'administration de la société prenne ses responsabilités et collabore pleinement avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Elle restera particulièrement attentive au respect des clauses usuelles concernant le respect des conditions de travail applicables.